



DIPE/24-1005-882 du 15/04/2024

**APPEL A CANDIDATURES : POSTES EN MILIEU PENITENTIAIRE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 - [mvt2024@ac-aix-marseille.fr](mailto:mvt2024@ac-aix-marseille.fr)

Trois postes d'enseignants en milieu pénitentiaire sont à pourvoir pour la rentrée 2024 :

Ces postes sont ouverts aux enseignants du premier degré (sous réserve d'EXEAT s'ils ne sont pas titulaires du département) et aux enseignants du second degré affectés à Aix-Marseille.

Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, par la voie hiérarchique aux adresses indiquées dans chaque fiche de poste dans les 15 jours suivant la parution du présent appel à candidatures.

Vous trouverez en annexe les fiches de poste ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

## FICHE DE POSTE

Année 2024/2025

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en milieu pénitentiaire - 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré - au centre de détention de Tarascon</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste en unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). L'équipe se compose de 2 enseignants titulaires dont un responsable local de l'enseignement qui assure la direction du centre scolaire. Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre de détention accueille des personnes détenues hommes majeurs.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019 L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée.
	<b>MISSIONS</b>	<p>L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie.</p> <p>Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs,</li> <li>• de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes,</li> <li>• de préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).</li> <li>• d'engager les élèves dans un projet de reprise de formation et les préparer aux diplômes (CFG, DNB, CAP, BAC) pour un passage des épreuves en détention,</li> <li>• de proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter à un milieu professionnel contraint ;</li> <li>• Prendre en compte les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers</li> <li>• Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence et capable d'enseigner les compétences de cycle 4</li> <li>• Savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.</li> </ul>

**CONTEXTE ADMINISTRATIF**

<p><b>PRE-REQUIS</b> <b>(diplômes ou expérience)</b></p>	<p><b>Ce poste est ouvert aux enseignants du premier et du second degré.</b> La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée <b>ou</b> justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.</p>
<p><b>NOMINATION</b></p>	<p>Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.</p>
<p><b>CONDITIONS PARTICULIERES</b></p>	<p>L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2nd degré) ou 21 heures (1er degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE.</p> <p>L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire est d'un montant annuel de 2780,63€. Elle est perçue en remplacement de l'ISOE.</p> <p>L'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 844,19€ est perçue par les enseignants titulaires du CAPASH, 2CASH ou du CAPPEI.</p>
<p><b>MODALITES DE CANDIDATURE</b></p>	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions d'exercice.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p> <p><b>Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae</b> sont à transmettre pour dans les 15 jours suivant la publication de la présente à :</p> <p>Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale sous couvert de Madame l'IEA ASH, Anne-Lorraine MAHUSSIER : <a href="mailto:ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr">ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p><b>Et</b> Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, Didier RASSEK, (<a href="mailto:didier.rassek@justice.fr">didier.rassek@justice.fr</a>)</p> <p> (Objet : Candidature enseignant UPR TARASCON RS2024 – NOM PRÉNOM)</p> <p><b>La commission de recrutement est prévue le 7/05/2024.</b></p>
<p>Pour plus d'informations sur l'UPR de Marseille, vous pouvez consulter le site : <a href="http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr">http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr</a></p>	

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en milieu pénitentiaire - 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré - au centre pénitentiaire des Baumettes, Marseille</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste en unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). L'équipe se compose de 7 enseignants titulaires dont un responsable local de l'enseignement qui assure la direction du centre scolaire. Des enseignants en vacation interviennent en complément.</p> <p>Le centre pénitentiaire accueille des personnes détenus hommes majeurs, des détenues femmes et des détenues mineures.</p>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019 L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<p>L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté,</li> <li>• développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention,</li> <li>• préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées.</li> <li>• Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remobiliser des mineurs et jeunes majeurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation et les préparer aux diplômes (CFG, DNB, CAP, BAC) pour un passage des épreuves en détention,</li> <li>• Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération,</li> <li>• Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.</li> </ul>

	<p><b>COMPETENCES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter à un milieu professionnel contraint ;</li> <li>• Prendre en compte les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers</li> <li>• Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence et capable d'enseigner les compétences de cycle 4</li> <li>• Savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.</li> </ul>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b></p>	<p><b>PRE-REQUIS</b> (diplômes ou expérience)</p>	<p><b>Ce poste est ouvert aux enseignants du premier et du second degré.</b> La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée <b>ou</b> justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.</p>
	<p><b>NOMINATION</b></p>	<p>Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.</p>
	<p><b>CONDITIONS PARTICULIERES</b></p>	<p>L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2nd degré) ou 21 heures (1er degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE.</p> <p>L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire est d'un montant annuel de 2780,63€. Elle est perçue en remplacement de l'ISOE.</p> <p>L'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 844,19€ est perçue par les enseignants titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI.</p>
	<p><b>MODALITES DE CANDIDATURE</b></p>	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions d'exercice.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p> <p><b>Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae</b> sont à transmettre <b>dans les 15 jours suivant la publication de la présente</b> à :</p> <p>Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale sous couvert de Madame l'IEN ASH, Anne-Lorraine MAHUSSIER : <a href="mailto:ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr">ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p><b>Et</b> Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, Didier RASSEK, (<a href="mailto:didier.rassek@justice.fr">didier.rassek@justice.fr</a>)</p> <p>(Objet : Candidature enseignant CP BAUMETTES RS2024 – NOM PRÉNOM)</p> <p><b>La commission de recrutement est prévue le 15/05/2024</b></p>
<p>Pour plus d'informations sur l'UPR de Marseille, vous pouvez consulter le site : <a href="http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr/fr">http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr/fr</a></p>		

## FICHE DE POSTE

Année 2024/2025

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en milieu pénitentiaire</b>  Professeur des écoles -  PLP math/sciences, PLC mathématiques, PLC sciences-physique, PLC sciences et vie de la terre  <b>à l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de Marseille (La Valentine)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant est employé à temps plein, en détention, sur un poste à l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de La Valentine. Sous l'autorité du directeur de l'enseignement, l'équipe se compose de 9 enseignants, un formateur MLDS et un psychologue de l'éducation nationale. La capacité d'accueil de l'établissement pénitentiaire est de 59 mineurs (uniquement garçons).
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019 L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée.
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté,</li> <li>• développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public,</li> <li>• préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées.</li> <li>• Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remobiliser des mineurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation initiale et les préparer aux diplômes (CFG,DNB, CAP, BAC) pour un passage des épreuves en détention,</li> <li>• Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération,</li> <li>• Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.</li> </ul>

	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter à un milieu professionnel contraint ;</li> <li>• Prendre en compte les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers</li> <li>• Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence et capable d'enseigner les compétences de cycle 4</li> <li>• Savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p><b>Ce poste est ouvert aux professeurs du premier et du second degré enseignant des matières scientifiques.</b> La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée ou justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.</p>
	<b>CONDITIONS PARTICULIERES</b>	<p>L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2nd degré) ou 21 heures (1er degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE.</p> <p>L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire est d'un montant annuel de 2780,63€. Elle est perçue en remplacement de l'ISOE.</p> <p>L'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 844,19€ est perçue par les enseignants titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions d'exercice.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p> <p><b>Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre dans les 15 jours suivant la publication de la présente à :</b></p> <p>Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale sous couvert de Madame l'IEN ASH, Anne-Lorraine MAHUSSIER : <a href="mailto:ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr">ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p><b>Et</b></p> <p>Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, Didier RASSEK, (<a href="mailto:didier.rassek@justice.fr">didier.rassek@justice.fr</a>)</p> <p>(Objet : Candidature enseignant EPM VALENTINE RS2024 – NOM PRÉNOM)</p> <p><b>La commission de recrutement est prévue le 10/06/2024.</b></p>
<p>Pour plus d'informations sur l'UPR de Marseille, vous pouvez consulter le site : <a href="http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr">http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr</a></p>		